

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2016**

## **Schéma de mutualisation par la CCHL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le schéma de mutualisation de la Communauté de communes les Hauts du Lyonnais. Il précise que, suite à la loi de réforme des collectivités territoriales, Monsieur le Président de la CCHL a établi un projet de schéma de mutualisation des services à mettre en œuvre pendant la durée du mandat. Le projet présente notamment un état des lieux des mutualisations existantes (personnel, commande publique, bâtiments), les mutualisations mises en place courant 2015 et les perspectives nouvelles sur la période 2016-2020 (service et matériel technique, lecture publique, commande publique, ressources humaines, recours sur des postes spécifiques à des emplois partagés). Le conseil municipal vote à l'unanimité.

## **Renouvellement contrat groupe d'assurance auprès du CDG69.**

Monsieur le Maire expose au conseil que l'application du régime de protection sociale des agents territoriaux implique pour notre commune des charges financières, par nature imprévisibles et que pour ce prémunir contre ces risques, il est possible de souscrire un contrat d'assurance auprès du centre de gestion du Rhône. Sachant que ce contrat vient à échéance le 31/12/2016, le CDG engage une procédure de consultation pour procéder à son renouvellement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'adhérer au principe de cette consultation de contrat groupe d'assurance mise en place par le CDG69.

## **Avenant à la convention signée avec le TAD**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal l'avenant à la convention signée le 31 mars 1981 pour la gestion du Centre d'Accueil avec l'association « Tourisme et Accueil Duernois ». Cet avenant reprend la mise à disposition du bâtiment par la commune, l'inventaire du centre et engage l'association à équilibrer des dépenses et recettes. Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

## **Avenant pour le marché du Centre d'Accueil**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avenants mis en place sur 4 lots ; Carrelage, maçonnerie, électricité et menuiserie. Ils résultent des modifications demandées récemment pour la création d'un WC supplémentaire et le changement de deux fenêtres et d'une porte par l'association « TAD ». Elles englobent 1867€ HT pour l'entreprise Martin (lot 1), 6133 € HT pour l'entreprise Genevrier (lot 3), 795.82€ HT pour l'entreprise Archimbaud (lot 3) et 1767 € HT pour l'entreprise BENIERE (lot 6). Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

## **Attributions de compensation au titre des charges de personnel**

Patrick HERRERO expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée de déterminer les dépenses liées au personnel mis à disposition dans chacune des communes membres a rendu son rapport en date du 26 janvier 2016. En effet l'article 4 des statuts prévoit que « la Communauté de communes est l'employeur des personnels nécessaires au fonctionnement des tâches administratives de chaque commune membre. Ces derniers sont mis à disposition des communes par convention ». Il est apparu nécessaire de « flécher » les dépenses de personnel dans les budgets communaux à travers une révision des attributions de compensation. Pour la commune de Duerne le montant des charges de personnel mis à disposition s'élève à 32 961.49€. Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

## **Consultations en cours**

Suite aux deux appels d'offres lancés en février sur le village et l'école, deux commissions d'appels d'offre pour l'ouverture des plis ont eu lieu cette semaine. Concernant le village, 4 sociétés ont été retenues soit 2 par lots. Le choix se fera après négociation avec les entreprises le 22 mars. Concernant le projet de regroupement des 2 écoles, 4 architectes ont été retenus sur les 22 candidatures ; 2 A.M M. Mazet à

Vourles ; B\_CUBE M.Barette à Lyon, Atelier 43 à Lyon et Atelier d'IS Mme Serre à Lyon. La commission d'appels d'offre est prévue le 5 avril.

Par ailleurs, les travaux sur la route de Bordeaux visant à séparer les canalisations des eaux usées de celles des eaux de pluie débutent le 7 mars, mais l'impact sur la circulation se verra à partir du 14 mars pour environ 3 mois. Les entreprises faisant circuler des véhicules par Duerne ont été informées et invitées à utiliser d'autres itinéraires.

### **Groupement des 4 cantons**

Suite à la demande de cotisation pour l'année 2016 du groupement des 4 cantons d'un montant de 240,90 € soit 0.30 € x 803 habitant, Monsieur le Maire suggère que si l'on prend en compte leur excédent de trésorerie il n'y a pas lieu de verser cette cotisation. Vote du conseil municipal : 11 pour ne pas verser cette cotisation et 1 abstention.

### **Demande diverses de subventions :**

- Le Club de Basket « BUHL » : Une subvention est accordée pour la saison 2015-2016 pour 5 joueurs duernois à hauteur de 40 € par licenciés.
- Chambres de métiers et de l'Artisanat : Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande
- Cinéma itinérant : Une subvention est accordée pour 2015 de 348 € (basée sur 774 hab) et pour 2016 de 361 € (basée sur 803 hab.)
- Lycée des Monts du Lyonnais : Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande

### **Points divers :**

- o Une demande de subvention a été votée pour l'Ecole dans le cadre de la D.E.T.R. Elle s'élève à 150 000 € pour 475 K € de travaux engagés.
- o Une demande de subvention pour le Fonds Public Local d'Investissement sera faite au cours du mois mars pour la traversée de l'agglomération. Elle est calculée sur un pourcentage du montant des travaux.
- o Rappel de la **REUNION PUBLIQUE LE 4 AVRIL 20H00 SALLE MARIUS DEAL**. Marie-Dominique CHEVRON explique que pour générer des économies, certains containers seront regroupés. Une subvention pourra être versée aux particuliers qui souhaitent s'équiper de broyeur à végétaux.
- o La réunion du conseil municipal pour le vote du budget aura lieu jeudi 24 mars à 20h30 avec la présence du CCAS qui votera son budget à compter de 20h.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 7 AVRIL.**